

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 08.147**

L'An deux Mille Huit, le 25 septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 18 septembre 2008

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 18 septembre 2008

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. LABIA

**ETAIENT ABSENTS – EXCUSES** : M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	32

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : **TRAITE DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE  
L'EAU POTABLE – AVENANT N° 2**

**RAPPORTEUR** : **M. LE DEPUTE-MAIRE**

**VOTE** : **UNANIMITE**

Par délibération en date du 27 janvier 1989 le Conseil municipal a approuvé le cahier des charges du traité de concession pour la distribution publique de l'eau potable conclu avec la Compagnie des eaux de Royan (C.E.R.) pour une durée de 20 ans, commençant à courir le 1<sup>er</sup> janvier 1989 et prenant donc fin le 31 décembre 2008.

Après avoir fait réaliser une mission d'analyse du contrat existant avec remise de scénarii pour la future gestion du service d'eau potable, le Conseil municipal a décidé de lancer une procédure de délégation de service public en vue de déléguer, par voie d'affermage, l'exploitation du service public de l'eau potable.

Compte tenu du délai de cette procédure, qui ne pouvait être lancée tant que n'étaient pas avancées les conditions de financement conjointes entre la Ville de Royan et le Syndicat départemental de la Charente-Martime des travaux d'investissement des ouvrages de production de l'eau et que n'avaient pas été mises au point les futures conventions de vente d'eau en gros à conclure avec les collectivités desservies par les ouvrages de production d'eau potable de la Ville de Royan, il est nécessaire de proroger d'une durée d'une année le traité de concession en question.

Des négociations ont été entreprises et ont abouti à ce que la C.E.R. prenne à sa charge en 2009 le renouvellement de 300 branchements.

Par ailleurs, la C.E.R. rétrocèdera le 31 décembre 2009, gratuitement, à la Ville de Royan la totalité du parc compteurs lui appartenant. Elle versera en outre à la commune une somme équivalent à deux mois de la part fixe location compteurs perçue en 2009.

Enfin, la C.E.R. a accepté que les tarifs applicables pour l'année 2009 soient ceux applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Il vous est donc proposé d'approuver ce projet d'avenant à intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou le Premier Adjoint à signer ledit avenant.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

## DECIDE

- d'approuver le projet d'avenant n° 2 prorogeant d'une année, le contrat de concession pour la distribution publique de l'eau potable, à intervenir entre la Ville de Royan et la Compagnie des Eaux de Royan à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer ledit avenant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 29 septembre 2008

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Henri LE GUEUT